

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 8 juin 2010 à 19 h 30 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Madame Brunelle Lafrenière
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Denis Émond	Madame Line Lecours
Monsieur Luc Gaudreault	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson
Monsieur Yvon Geoffroy	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Monsieur Alain Gervais	Monsieur Marco Trottier
Monsieur Réal Julien	Madame Nicole Trudel
Monsieur Serge Lafontaine	

Ainsi que madame Patricia Pépin et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Serge Carpentier	Directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée d'environ quatre-vingt membres du personnel enseignant.

Président(e)

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 248 0610 : Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0610-01 soit adopté en y ajoutant l'article suivant :

7.2 Services de garde.

QUE l'article 12.5 « Octroi de contrat - Amélioration de l'accessibilité au centre administratif » soit retiré de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Approbation de
procès-verbaux

RÉSOLUTION 249 0610 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie des procès-verbaux des séances ordinaires tenues le 27 avril 2010 et le 25 mai 2010 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE les procès-verbaux de cette séance, décrits aux documents 0610-02 et 0610-02.1, soit approuvés tels que rédigés.

Adopté unanimement

En étant à la période de question réservée à l'assistance, madame la présidente Danielle Bolduc invite les personnes présentes à prendre la parole.

Sur ce, monsieur Rosaire Morin, président du Syndicat de l'enseignement de la Mauricie fait une intervention. Monsieur Morin souligne notamment que le personnel enseignant désire faire des représentations dans un premier temps quant à la négociation de l'entente locale. Il dresse alors un historique sur les négociations de cette entente locale et décrit le fait que celle-ci n'a pas été renouvelée depuis les vingt dernières années. Il est ensuite mentionné un désaccord quant à la condition exigée concernant la prise d'un congé sabbatique à traitement différé possible que dans la deuxième partie de la durée totale de participation au régime de congé sabbatique à traitement différé. Monsieur Morin décrit après cela les récentes exigences relatives à l'octroi de congé sans traitement à temps partiel. Il invite ensuite des personnes à s'adresser aux membres du conseil des commissaires, sur ce sujet.

Ainsi, monsieur Dany Cloutier accompagne sa fille Zhora qui témoigne de son appréciation d'avoir deux enseignantes. Par la suite, des membres du personnel enseignant prennent successivement la parole afin de dénoncer les conditions exigées pour l'octroi des congés sans traitement à temps partiel et expriment les motifs à l'appui de leur position. Ces membres du personnel enseignant sont : monsieur François Turcotte et mesdames Ginette Damphousse, Nicole Rodrigue, Josée Bournival, Jacynthe Ricard et Annie Tousignant.

Président(e)

Monsieur Rosaire Morin reprend la parole afin de demander à la commission scolaire de retirer les directives applicables concernant les congés sans traitement à temps partiel et les congés à traitement différé. Il est aussi demandé de procéder à une négociation intensive de l'entente locale pour conclure un accord avant la fin de l'année 2010.

Madame la présidente Danielle Bolduc remercie les personnes pour leur intervention. Le directeur général monsieur Claude Leclerc mentionne que la commission scolaire prend acte des demandes faites concernant les congés sans traitement à temps partiel ainsi que les congés sabbatiques à traitement différé et qu'une consultation sera faite auprès des directions d'établissement sur ces demandes afin que la commission scolaire fasse part de sa position au syndicat d'ici le 30 juin prochain. Quant à la négociation, monsieur Leclerc mentionne que si le syndicat présente un projet comparable à ce qui fut négocié et conclu dans les autres commissions scolaires, la commission scolaire est disposée à négocier.

Les membres du personnel enseignant quittent à ce moment-ci la salle.

À 20 h 25, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 250 0610 :

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit

suspendue.

Adopté unanimement

À 21 h 30, il est procédé à une réouverture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 251 0610 :

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit rouverte la séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets présentés par la Direction générale. Des recommandations sont alors successivement soumises par monsieur Claude Leclerc.

Convention de
partenariat

RÉSOLUTION 252 0610 :

CONSIDÉRANT que des modifications ont été faites à la Loi sur l'instruction publique visant à instaurer un nouveau mode de gouvernance, et ce, en vue d'accroître la persévérance scolaire et la réussite des élèves ainsi que la performance globale du système d'éducation;

CONSIDÉRANT que la loi établit des mécanismes favorisant l'émergence d'une culture de collaboration et de partenariat entre les paliers de gouvernance;

Président(e)

CONSIDÉRANT que la convention de partenariat est l'outil retenu pour concrétiser les liens avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et pour s'assurer de la cohérence et de la complémentarité entre le plan stratégique du Ministère et le plan stratégique de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT, plus particulièrement, que la convention de partenariat porte notamment sur les éléments suivants :

- ✓ Les modalités de la contribution de la commission scolaire à l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par la ministre;
- ✓ Les moyens que la commission scolaire entend prendre pour s'assurer de l'atteinte des objectifs spécifiques qu'elle a établis dans son plan stratégique;
- ✓ Les mécanismes de suivi et de reddition de comptes mis en place par celle-ci;

CONSIDÉRANT qu'un projet de convention de partenariat a été élaboré;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit déposé le projet de convention de partenariat 2010-2013 décrit au document 0610-03, pour les fins d'analyse par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Adopté unanimement

Résolution d'appui
– Ville de
Shawinigan

RÉSOLUTION 253 0610 : CONSIDÉRANT la ferme intention du Service loisirs, culture et vie communautaire de la Ville de Shawinigan d'obtenir une subvention dans le cadre du « Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II 2010-2011 » pour le sentier d'interprétation multiusage Thibodeau-Ricard;

CONSIDÉRANT que ce sentier devra faire l'objet d'améliorations et de réfection en raison de son existence depuis une vingtaine d'années;

CONSIDÉRANT les politiques dont la Ville de Shawinigan s'est dotée pour :

- ✓ Protéger et aménager les environnements physiques et naturels;
(*Politique de développement social, orientation 7*)
- ✓ Supporter la cohabitation des différents intérêts des citoyens lors de l'utilisation des rivières et des lacs du territoire;
(*Politique de développement social, orientation 1*)
- ✓ Promouvoir et rendre accessible la marche;
(*Politique-cadre de l'activité physique, du sport et du plein air, axe 1*)

Président(e)

Secrétaire

- ✓ Revitaliser une infrastructure existante;
(Politique-cadre de l'activité physique, du sport et du plein air, axe 2)
- ✓ Profiter de la proximité de la nature, un des atouts de Shawinigan, dans l'offre d'activités de loisirs;
(Politique familiale, orientation 5)
- ✓ Développer un programme d'activités familiales davantage axé sur le plein air;
(Politique familiale, orientation 5)

CONSIDÉRANT que la population souhaite obtenir des accès privilégiés à des lieux de pratique sécuritaire du plein air;

CONSIDÉRANT que les panneaux d'interprétation et de signalisation qui seront érigés représenteront la richesse historique et naturelle de ce sentier;

CONSIDÉRANT que ce sentier rejoint les orientations du développement d'un réseau de sentiers régional et que cette section permettra de relier un réseau déjà existant;

CONSIDÉRANT que la Ville de Shawinigan sollicite un appui de la Commission scolaire de l'Énergie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le conseil des commissaires, constitué de 23 membres, appuie la Ville de Shawinigan pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du « Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II » pour l'amélioration, la réfection et l'interprétation du sentier multiusage Thibodeau-Ricard.

Adopté unanimement

Poste de régisseur
au transport
scolaire

RÉSOLUTION 254 0610 :

CONSIDÉRANT qu'un processus de recrutement et de sélection a été appliqué pour combler le poste vacant de régisseur du transport scolaire aux Services éducatifs (jeunes);

CONSIDÉRANT, à la suite de ce processus que le comité de sélection, formé en conformité avec la résolution 173 0410, a soumis une recommandation au conseil des commissaires concernant la nomination au poste de régisseur du transport scolaire aux Services éducatifs (jeunes);

EN CONSÉQUENCE et en tenant compte de la recommandation du comité de sélection, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que monsieur François Tremblay soit engagé au poste régulier à temps plein de régisseur du transport scolaire aux Services éducatifs (jeunes);

QUE cet engagement soit effectif à compter du 1^{er} juillet 2010;

Président(e)

Secrétaire

QUE cet engagement soit sous réserve des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions de travail des cadres des commissions scolaires.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par la présidence, une résolution de félicitations est adoptée.

Félicitations –
Rendez-vous
panquébécois de
Secondaire en
spectacle

RÉSOLUTION 255 0610 : CONSIDÉRANT que le Rendez-vous panquébécois de
Secondaire en spectacle Mauricie 2010 – Shawinigan s’est
tenu du 27 au 30 mai 2010;

CONSIDÉRANT que ce 10^e Rendez-vous panquébécois,
événement offrant aux jeunes des diverses régions du Québec une occasion de scène qui ne soit
pas un concours, fut un réel succès;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle
Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées aux participants de la Commission
scolaire de l’Énergie à cet événement d’envergure;

QUE des remerciements soient également adressés à
l’ensemble du personnel et des intervenants de la commission scolaire ayant contribué au succès
de ce 10^e Rendez-vous panquébécois.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes). Au
terme des renseignements fournis par madame Maryse Demers, les résolutions ci-après
décrites sont adoptées.

Transfert d’élèves
2010-2011

RÉSOLUTION 256 0610 : CONSIDÉRANT, en référence à la politique des
transferts d’élèves de la Commission scolaire de
l’Énergie, que cette dernière doit procéder à des transferts d’élèves en vertu des critères
d’inscription qu’elle a établis;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain
Gervais PROPOSE que le projet de transferts d’élèves dans le cadre de l’organisation
scolaire 2010-2011 et en fonction de la prévision de la clientèle scolaire au 31 mai 2010 soit
adopté tel que décrit au document 0610-04.

Adopté unanimement

Tarifification des
services – Services
de garde
préscolaire et
primaire

RÉSOLUTION 257 0610 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de
l’Énergie assure des services de garde pour les élèves de
l’éducation préscolaire et de l’enseignement primaire;

Président(e)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer la tarification afférente à ces services;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que le tarif journalier pour les services de garde soit de 7 \$ et que le tarif des élèves sporadiques soit le suivant :

3 \$ / matin;
4 \$ / midi;
5 \$ / soir.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par le Secrétariat général et Communications, les résolutions ci-après décrites sont adoptées après les recommandations soumises par Me Serge Carpentier.

Calendrier des
séances du conseil
des commissaires
2010-2011

RÉSOLUTION 258 0610 : CONSIDÉRANT, en référence au Règlement relatif à la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires, que les séances ordinaires du conseil des commissaires se tiennent à 19 h 30, au siège social de la commission scolaire, et ce, aux dates déterminées à chaque année scolaire par résolution du conseil des commissaires;

Monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que soit adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2010-2011, décrit au document 0610-05.

Adopté unanimement

Calendrier des
comités pléniers
du conseil des
commissaires
2010-2011

RÉSOLUTION 259 0610 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit adopté le calendrier des comités pléniers du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2010-2011, décrit au document 0610-06.

Adopté unanimement

Adoption du
règlement sur la
procédure des
plaintes formulées
par les parents ou
les élèves

RÉSOLUTION 260 0610 : CONSIDÉRANT, en référence à la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire doit établir une procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

CONSIDÉRANT que cette procédure doit permettre au plaignant qui est insatisfait de l'examen de sa plainte ou des résultats de cet examen de s'adresser à une personne désignée par la commission scolaire sous le titre de protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT que le comité de gouvernance et d'éthique a soumis une recommandation quant à un projet de règlement d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT que les consultations requises par la loi ont été faites;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que soit adopté le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents décrit au document 0610-07.

Adopté unanimement

Désignation d'un protecteur de l'élève

RÉSOLUTION 261 0610 : CONSIDÉRANT, en référence à la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire doit établir une procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

CONSIDÉRANT que cette procédure doit permettre au plaignant qui est insatisfait de l'examen de sa plainte ou des résultats de cet examen de s'adresser à une personne désignée par la commission scolaire sous le titre de protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT également que le comité de gouvernance et d'éthique a soumis une recommandation quant à la désignation du protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT que les consultations requises par la loi ont été faites;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que le protecteur de l'élève désigné par la Commission scolaire de l'Énergie soit monsieur Guy Poudrier;

QU'il soit par ailleurs, entendu, qu'en cas de conflit d'intérêts ainsi qu'en cas d'absence ou d'empêchement du protecteur de l'élève, qu'un mandat soit confié au comité de gouvernance et d'éthique (auquel s'adjoindra un commissaire représentant du comité de parents), de désigner, dans les meilleurs délais, un substitut lequel devra être choisi parmi une des personnes exerçant les fonctions de protecteur de l'élève dans une autre commission scolaire;

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à conclure le contrat afférent.

Adopté unanimement

Président(e)

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets présentés par les Services des ressources humaines. Monsieur Richard Boyer fournit alors des informations sur chacun des dossiers et des résolutions sont successivement adoptées.

Démissions

RÉSOLUTION 262 0610 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ Madame Johanne Bouchard St-Onge, enseignante, au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice, à Shawinigan, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2010;
- ✓ Madame Hélène Gauthier, éducatrice en service de garde, à l'école Jacques-Buteux, à La Tuque, laquelle est effective au 24 juin 2010;
- ✓ Madame Lynn Bérubé, technicienne en documentation, aux Services éducatifs (jeunes), affectée à l'école Centrale à La Tuque, laquelle est effective au 7 septembre 2010;
- ✓ Madame Armande Demers, agente de bureau, classe I, au Carrefour Formation Mauricie, à Shawinigan, laquelle est effective au 28 août 2010;
- ✓ Madame Paulette Brodeur, éducatrice en service de garde, à l'école Saint-Joseph, à Shawinigan, laquelle est effective au 26 juin 2010;
- ✓ Madame France Lamy, enseignante, à l'école secondaire des Chutes, à Shawinigan, laquelle est effective au 29 juin 2010;
- ✓ Madame Lisette Rivard, enseignante, au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice, à Shawinigan, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2010;
- ✓ Monsieur Yvon Cloutier, enseignant, à l'école secondaire Paul-Le Jeune, à Saint-Tite, laquelle est effective au 29 juin 2010;
- ✓ Monsieur Pierre Carrier, enseignant, à l'école secondaire Val-Mauricie, à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, laquelle est effective au 29 juin 2010;
- ✓ Monsieur Marc Gervais, enseignant, à l'école secondaire Champagnat, à La Tuque, laquelle est effective au 29 juin 2010;
- ✓ Monsieur Claude Lafrenière, animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire, à l'école secondaire des Chutes, à Shawinigan, laquelle est effective au 4 août 2010;
- ✓ Monsieur Jacques Langevin, magasinier classe I, au Carrefour Formation Mauricie, à Shawinigan, laquelle est effective au 3 juillet 2010.

Adopté unanimement

Président(e)

Secrétaire

Démission –
Madame Cindy
Ferron

RÉSOLUTION 263 0610 :

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de soutien a remis sa démission;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Cindy Ferron, éducatrice en service de garde, à l'école des Boisés, à Saint-Alexis-des-Monts, laquelle est effective au 19 mai 2010.

Adopté unanimement

Abolition d'un
poste

RÉSOLUTION 264 0610 :

CONSIDÉRANT que la démission de madame Lynn Bérubé a été acceptée et que de ce fait son poste est

vacant;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel pour le poste de technicienne ou technicien en documentation pour l'année scolaire 2010-2011;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE l'abolition du poste de technicienne en documentation, poste régulier à temps complet de 35 h/semaine, aux Services éducatifs (jeunes), et ce, à compter du 7 septembre 2010.

Adopté unanimement

Ouverture d'un
poste

RÉSOLUTION 265 0610 :

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien de la commission scolaire pour l'année scolaire

2010-2011;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE l'ouverture du poste suivant :

- ✓ Un poste de technicienne ou de technicien en documentation, poste régulier à temps complet de 28 heures/semaine, aux Services éducatifs (jeunes), et ce, à compter du 7 septembre 2010.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, les résolutions ci-après décrites sont adoptées après que monsieur Christian Lafrance ait fourni les informations requises aux commissaires.

Octroi de contrat –
Fourniture et
installation et le
déploiement d'un
environnement de
vidéoconférence

RÉSOLUTION 266 0610 :

CONSIDÉRANT, la résolution 207 0410 adoptée à la séance du conseil des commissaires du 27 avril 2010, par laquelle la Commission scolaire de l'Énergie ne pouvait procéder à l'octroi d'un contrat pour la fourniture, l'installation et le déploiement d'un environnement de vidéoconférence;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT qu'une seconde invitation a été transmise aux soumissionnaires initialement identifiés pour le projet, afin qu'ils déposent une nouvelle proposition sur la base de spécifications techniques révisées;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 28 mai 2010;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection formé de trois personnes a procédé à l'analyse de conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la grille d'évaluation et de pondération des soumissions et le pointage final obtenu par chacun des soumissionnaires, tels qu'ils sont décrits au document 0610-08;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que le contrat pour la fourniture, l'installation et le déploiement d'un environnement de vidéoconférence soit accordé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage le plus élevé, soit CEV de Montréal;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la commission scolaire, le contrat afférent.

Adopté unanimement

Octroi de contrat –
Ajout d'une
chaudière – École
secondaire des
Chutes

RÉSOLUTION 267 0610 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments 2009-2010 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 95 000 \$ pour l'ajout d'une chaudière, le remplacement d'un réservoir d'eau domestique et le remplacement de conduites d'eau chaude et froide à l'école secondaire des Chutes;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs, des soumissions pour l'achat et l'installation d'une chaudière;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 30 avril 2010 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0610-09;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que le contrat pour l'achat et l'installation d'une chaudière à l'école secondaire des Chutes soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Plomberie C.R.T. Therrien de Trois-Rivières au montant de 58 638.56 \$, taxes incluses;

QU'il demeure entendu que les travaux devront être complétés le 30 septembre 2010;

Président(e)

Secrétaire

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la commission scolaire, le contrat afférent.

Adopté unanimement

Adhésion à l'achat
regroupé lait-école
2010-2011

RÉSOLUTION 268 0610 : CONSIDÉRANT, dans le cadre du projet G10-11-150, "Lait-école phase 16", que la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) propose de procéder au nom de la commission scolaire à un appel d'offres regroupé provincial concernant l'achat de lait-école pour l'année scolaire 2010-2011;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie s'engage à respecter le contrat-cadre liant la FCSQ et le fournisseur retenu et qu'elle ne peut décider d'opter pour un autre fournisseur ou de négocier des prix séparés pour elle-même;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie accepte que le coût relié à la gestion de l'appel d'offres et du contrat-cadre assumé par la FCSQ au montant de 0,001 \$ le contenant de lait soit déjà inclus dans le prix d'achat du produit;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède en son nom à l'appel d'offres regroupé provincial concernant l'achat de lait-école pour l'année scolaire 2010-2011.

Adopté unanimement

Octroi de contrat –
Réhabilitation des
façades sud et nord
– École secondaire
Val-Mauricie

RÉSOLUTION 269 0610 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments 2009-2010 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 135 000 \$ pour la réfection de deux bassins de toiture, ainsi qu'une allocation de 475 000 \$ pour la réfection de fenêtres et de parements sur les façades sud et nord de l'école secondaire Val-Mauricie;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution de ces travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 31 mai 2010 et dont les tableaux comparatifs sont décrits au document 0610-10;

CONSIDÉRANT les analyses de conformité et les recommandations des Architectes Régis Côté et associés;

Président(e)

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE qu'un contrat pour la réfection des deux bassins de toiture et pour la réfection de fenêtres et de parements à l'école secondaire Val-Mauricie soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit : Construction Richard Champagne de Saint-Tite au montant de 593 256,58 \$, taxes incluses;

QU'il demeure entendu que les travaux devront être complétés dans les douze (12) semaines suivant l'autorisation de commencer les travaux;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la commission scolaire, le contrat afférent;

QUE monsieur Claude Leclerc, directeur général soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement

À 22 h, les sujets de l'ordre du jour étant complétés, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 270 0610 : Madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire